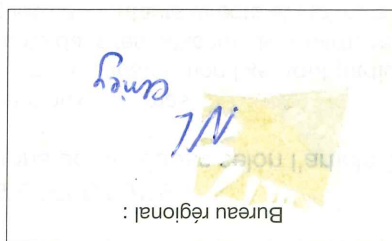


SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08
SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepsstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65



EAN :
Ref.:
Index :

Compteur n° 524301 200

Tot 1644,7 kWh

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 5030 Gembloux

PROPRIETAIRE : Dominique David

DEMANDEUR : AC 2 le Renard

ADRESSE : 5 rue de la

INSTALLATEUR : 5 rue de la

ADRESSE : 5 rue de la

TVA ou CI :

Date du contrôle : examen de conformité

Type de contrôle : visite de conformité

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Renforcement - Vente d'habitation ; Type locaux : Studio D8

Debut travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 3x230V

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 16 mm²

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 7 ; RA : 1.5 ; Ohm ; RI tot 50 Mohm

Facteurs d'influences externes : Studio D8

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES

Bois de décharge protection de bois

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1) L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés.

L'installation doit être vérifiée avant le

modification ou extension importante exécutée avant cette date.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les

mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR : n° + nom + signature

Mo JAUMETTE

Le directeur,